



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN & GARONNE

TARN-ET-GARONNE

LE DÉPARTEMENT.FR  
A.D. N° 2019.2324

PRÉFECTURE  
de TARN-ET-GARONNE

23 JAN, 2020

ARRIVÉE

Le Président du Conseil Départemental  
de Tarn & Garonne,

**Avis portant sur la modification de fonctionnement de l'établissement multi-accueil « La  
farandole »  
géré par la commune de Montauban**

VU les articles L 2324-1 et suivants du Code de la Santé Publique,

VU le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

VU le dossier de demande d'avis complet reçu en date du 12 novembre 2019

VU l'avis du Docteur Anne Guizard, médecin de Protection Maternelle et Infantile, en date du 27 décembre 2019, annexé,

**CONSIDÉRANT** que les conditions de qualification des personnels, ainsi que les conditions d'installation et de fonctionnement sont conformes aux prescriptions réglementaires,

**Article 1** : Un avis favorable est émis à la modification de fonctionnement de l'établissement multi-accueil La Farandole, sis 20 avenue Jean Jaurès à compter du 2 janvier 2020.

**Article 2** : La capacité d'accueil maximum de cet établissement est fixée à 20 places de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, et à 12 places de 12 h à 13 h 30, pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

**Article 3** : L'établissement sera ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h.

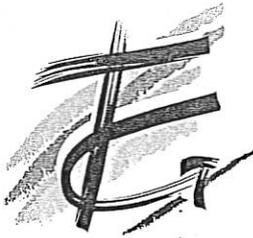
**Article 4** : Le présent avis sera transmis à la commune de Montauban.

**Article 5** : Le présent avis sera affiché et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Montauban, le 27 décembre 2019.

Le Président,

Christian ASTRUC



**TARN-ET-GARONNE**

LE DÉPARTEMENT.fr  
Pôle solidarités humaines

service PMI

dossier suivi par Mme le docteur Anne Guizard

tél 05 63 21 42 85

Montauban le 27 décembre 2019

**AVIS DU MEDECIN DE PMI DE PMI POUR LA MODIFICATION DE  
FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL « LA FARANDOLE »  
A MONTAUBAN**

**TYPE D'ETABLISSEMENT** Centre multi-accueil La Farandole

adresse : 20 avenue Jean Jaurès, 82000 MONTAUBAN

tel : 05.63.63.08.42

Gestionnaire : Mairie de Montauban

service Petite enfance

Pôle Petite enfance, 14 rue Jacques Cartier

82000 MONTAUBAN

**1- Modalités de l'accueil.**

La mairie de Montauban souhaite modifier les modalités d'accueil de la Farandole, seul établissement d'accueil collectif du service petite enfance sur cette rive du Tarn, le seul également à ne pas proposer d'accueil sur le temps méridien.

De façon à mieux répondre aux besoins des familles, la crèche sera ouverte de 8 h à 18 h, avec 20 places de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18h, et 12 places de 12 h à 13 h 30 sur le temps du repas.

Le service petite enfance a mis en place les modifications pour que cette prestation supplémentaire puisse se mettre en place. La projection de la fréquentation à venir est en nette hausse et les 12 places prévues en journée complète sont déjà pourvues. Cela confirme le réel bénéfice à proposer un véritable accueil continu dans le quartier Villebourbon.

**2- Les locaux .**

Les locaux de La Farandole ne permettent pas d'y prévoir l'installation d'une cuisine, ni l'aménagement d'un espace repas. Construire une extension n'était pas envisageable de façon rapide, et modifier le bâtiment existant s'avère difficile et coûteux. Le service Petite enfance a réfléchi à la mise en place d'une solution rapide, dans l'attente qu'un projet de nouvelle construction puisse voir le jour.

Hôtel du Département

100 boulevard Hubert Gouze

B.P.783 - 82013 MONTAUBAN CEDEX

courrier@ledepartement82.fr

Tél. : 05 63 91 82 00

Fax : 05 63 03 28 52

Un réfectoire et un office sont aménagés dans l'espace Senior, situé sur le même palier que la crèche.

L'office est équipé pour permettre la réception et le réchauffage des repas livrés en liaison froide par la cuisine centrale.

Le réfectoire sera meublé de tables et chaises adaptées aux jeunes enfants. La peinture des murs de cet espace, mutualisé avec l'espace Senior, est un peu défraîchie, comme dans l'ensemble du bâtiment. Le chauffage doit être révisé.

Lors de ma visite, je note que, dans les salles d'activités motrices et de lecture, certaines prises sont accessibles aux jeunes enfants et devraient être protégées par des cache-prise. Il y a également un seuil de porte à refixer.

Le dortoir prévu dans la petite salle d'activités ne permet pas le couchage de 12 enfants. Il sera nécessaire de prévoir l'utilisation des 2 chambres.

A l'extérieur, les usagers du Pôle Senior ont prévu d'installer un jardin clôturé derrière leur bâtiment, qui communiquera avec le jardin de la crèche par un portillon. Cela permettra des rencontres intergénérationnelles autour d'activités diverses.

Éléments de confort et de sécurité :

- > essai des alarmes : 6/11/2019
- > vérification des extincteurs : 06/2019
- > contrôle des installations électriques : 09/2019

### **3- Le personnel.**

Un accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) est recruté en plus du personnel déjà présent, avec 40 % de son temps de travail en cuisine, et 60 % auprès des enfants.

Pour toute l'équipe, des modifications de planning sont mises en place, puisque des horaires en journée continue sont maintenant prévus. Il y aura sans doute besoin d'un petit temps d'adaptation pour que chacun puisse prendre ses marques dans ce nouveau mode de fonctionnement. Néanmoins, on peut faire confiance à cette équipe expérimentée et dynamique pour très rapidement s'approprier cette organisation. La directrice de la Farandole, ainsi que la direction du Service Petite Enfance sont attentifs et soutenant pour l'équipe.

### **4- Projet d'établissement.**

Il n'y a pas eu de modification récente du projet de La Farandole.

Le projet éducatif est élaboré au plus près des besoins de l'enfant.

Des temps de vie partagés avec les associations de l'espace Senior permettent les rencontres intergénérationnelles.

**5- Le règlement de fonctionnement.**

Il devra être modifié pour prendre en compte les changements de fonctionnement de la crèche La Farandole.

**6- Les repas.**

Les menus sont variés et adaptés dans leur composition à de jeunes enfants.

**7- Le suivi sanitaire.**

M. le docteur Ginieys est le médecin de l'établissement.

***AVIS***

Le Service Petite Enfance a organisé, avec la directrice de La Farandole, les aménagements pour que cet établissement puisse enfin proposer un accueil en journée continue, ce qui correspond davantage aux besoins de nombreuses familles.

Les locaux sont un peu défraîchis et mériteraient quelques travaux, de peinture notamment. Les espaces de ce bâtiment maintenant ancien sont moins bien adaptés à la mise en place de projets éducatifs s'appuyant sur les connaissances actualisées des besoins de jeunes enfants.

Néanmoins, les modifications proposées permettent d'envisager dans des conditions assez satisfaisantes le changement de fonctionnement souhaité, le temps que le projet de création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants plus grand à Villebourbon puisse voir le jour.

**AVIS FAVORABLE**

Mme le docteur Anne Guizard  
Médecin de PMI  
Par délégation du médecin responsable de PMI

